

Quelles formes de transhumance dans les élevages européens, et quels enjeux (patrimoniaux, socio-économiques, écologiques, politiques) associés?

GELIN Mahona encadrée par ¹JOUVEN Magali, 2020

¹*Enseignant-Chercheur, Institut Agro-Montpellier SupAgro, chercheur au sein de l'UMR SELMET*

NB : le présent document rend compte d'un travail de synthèse bibliographique faisant partie de la formation Systèmes d'élevage (bac+5), cursus Ingénieur agronome de Montpellier SupAgro. Au lecteur ainsi averti d'en tenir compte dans l'utilisation de cette production intellectuelle.

Pour citer ce travail : Gelin M. (2020). Quelles formes de transhumance dans les élevages européens, et quels enjeux (patrimoniaux, socio-économiques, écologiques, politiques) associés ? Synthèse bibliographique dans le cadre de la formation Systèmes d'élevage de l'Institut Agro - Montpellier SupAgro, 14 pages.

RÉSUMÉ

Comme le secteur de l'élevage dans son ensemble, l'élevage transhumant décroît en nombre d'exploitations et d'animaux dans l'Union Européenne, et ce quelles que soient les modalités de transhumance. Je distingue trois modèles de transhumances illustrés par des exemples issus de différentes régions européennes. Il s'agit de systèmes transhumant sur de courtes distances comme les systèmes dits « alpins » impliquant des bovins ou des systèmes ovins, par opposition aux systèmes ovins de grande transhumance. Le déclin global de la pratique peut s'expliquer par l'échec des institutions, quelque soit l'échelle spatiale considérée, à cibler les systèmes transhumants dans leurs politiques de soutien et à discerner l'impact sur la pratique de leurs politiques générales. Les premières ne permettent donc pas de pallier aux difficultés créées ou amplifiées par les secondes. Ces politiques peinent à illustrer la reconnaissance croissante de l'importance écologique et socio-culturelle de la transhumance, par exemple via le récent classement UNESCO comme patrimoine mondial. Cette reconnaissance est liée aux enjeux que représente cette pratique. Avant tout, en tant qu'activité économique elle a un rôle dans le développement rural. Au niveau écologique elle entretient certains agroécosystèmes dans les milieux pâturés et traversés par les élevages. Ces milieux sont marqués par le patrimoine culturel associé à la transhumance : chemins et cabanes notamment. Ce patrimoine est aussi constitué des connaissances et croyances transmises de génération en génération de pasteurs. La question est de connaître la place des enjeux précédents dans les motivations des déplacements des élevages transhumants européens.

INTRODUCTION

Ces dernières années, les organismes impliqués dans la sauvegarde de la transhumance en Autriche, en Grèce et en Italie ont manifesté leur volonté de faire reconnaître l'importance du maintien de cette pratique d'élevage dans ces pays, à travers une candidature commune au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Les systèmes transhumants sont définis comme les systèmes agraires se caractérisant par un déplacement saisonnier depuis une exploitation agricole fixe, où se trouvent les champs cultivés, et souvent, des prés de fauche destinés à la production de foin, et un site temporaire éloigné de plusieurs kilomètres. Une partie du groupe familial ainsi qu'une partie du troupeau peuvent rester sur l'exploitation agricole pendant la période de transhumance (Blench, 2001). En se référant à la candidature d'inscription à l'UNESCO, les enjeux associés à la transhumance dans les pays concernés seraient d'ordre environnementaux, culturels et sociaux avant tout. Il s'agirait de reconnaître l'impact positif de la transhumance sur l'hétérogénéité spatiale de la végétation affectant les écosystèmes et les paysages ; sur le façonnage d'identités culturelles, communautaires et intercommunautaires, fortes ; dans la lutte contre l'exode rural ; ainsi que sur la sécurité alimentaire des sociétés. Cette vision est partagée par une partie de la communauté scientifique, mettant aussi en avant comme rôles premiers de la mobilité des élevages, sa contribution à l'ajustement de la ressource et des besoins des troupeaux aux irrégularités saisonnières et à la variabilité de la ressource, ainsi qu'à la gestion du risque sanitaire lié aux troupeaux (FAO, 2016).

Historiquement la transhumance avait un rôle économique et social tel, qu'elle était encadrée dans certains pays d'Europe, comme l'Italie et l'Espagne, par des autorités juridiques et administratives spécifiques. Respectivement la Dogana delle Pecore en Italie et la Mesta en Espagne, ont réglementé les mouvements des animaux et les droits d'usage des sols du, respectivement, XV^{ème} et du XIII^{ème} au XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui encore, l'Europe fait figure d'exception à l'échelle mondiale en valorisant et encourageant les pastoralismes, aussi bien sédentaire que mobile (Kerven et Behnke, 2011). Cependant, au niveau législatif aucune distinction n'est faite pour les élevages transhumants. Les mesures de la Politique Agricole Commune ciblent les pratiques pastorales de manière générale. C'est le cas par exemple de certaines Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, qui doivent cibler les systèmes dits à Haute Valeur Naturelle, c'est-à-dire les formes d'agriculture intimement associées à une riche biodiversité, via des interactions complexes entre espèces et pratiques agricoles, dont les systèmes transhumants font partie (Poux et Pointereau, 2014). Les systèmes transhumants sont donc partiellement pris en considération par les politiques européennes. On observe la même logique, aux échelles nationales avec, en France par exemple, la loi Pastorale qui encadre l'usage saisonnier des parcours par les éleveurs, dont les éleveurs transhumants. Malgré ce soutien apparent, de l'échelle des territoires à l'échelle européenne, les études locales font observer un déclin de la pratique de la transhumance en Europe (Bunce et al., 2004). Les statistiques agricoles actuelles, quant à elles, échouent à estimer la part des exploitations pastorales et encore plus à distinguer les élevages « mobiles » à quelque échelle spatiale que ce soit.

A travers cette synthèse bibliographique, il s'agit de définir, analyser et mettre en perspective les formes de transhumance actuellement pratiquées dans l'Union européenne. J'en ai distingué 3 types, se différenciant par les espèces concernées, la distance entre la zone d'hivernage et la zone d'estivage ainsi que leurs logiques de déplacements. La compréhension de ces dernières, c'est à dire des facteurs influençant la calibration des déplacements (espèce,

taille du troupeau, distances), permet de rendre compte des enjeux liés à la mobilité des élevages européens.

I. TYPOLOGIE DES SYSTÈMES TRANSHUMANTS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Cette première partie vise à définir et comparer trois types de transhumance, dont les caractéristiques sont récapitulées au **Tableau 1**.

Tableau 1: Récapitulatif des formes et logiques des trois systèmes de transhumance étudiés

	Systèmes « alpins »		Systèmes de petite transhumance ovine		Systèmes de grande transhumance ovine	
Espèce	Bovins		Ovins		Ovins	
Distance	Moins de 50 km		Moins de 100 km		Plus de 100 km	
Effectifs par région	Alpes	1,7 millions (en 2012)	Baden-Württemberg (Allemagne)	70 000 à 115 000 (en 2004)	Crau-Alpes (France)	550 000 (en 2019)
	Bavière (Allemagne)	50 000 (en 2004)	Cévennes (France)	Moins de 20 000 (en 2018)	Vallée de l'Ebre-Pyrénées (Espagne)	134 646 (en 2005)
	Autriche	300 000 (en 2004)	Tyrols autrichien et italien	3 000 à 4 000 (dont caprins minoritaires)		
Abruzzes (Italie)			400 000 (milieu 1990's)			
Principaux facteurs influençant les déplacements	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de produits et festivités traditionnels. - Intensification de l'alimentation avec plus d'intrants par animal. - Organisation économique de l'estivage structurante. - Intégration dans le marché européen. 		<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des produits issus de l'élevage ovin. - Intensification de l'alimentation avec plus d'intrants par animal. - Statut écologique des surfaces pâturées. - Reconnaissance de la transhumance au patrimoine de l'UNESCO. - Prédation. - Exode rural. 		<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des produits issus de l'élevage ovin. - Aménagement des territoires traversés. - Dimension affective dans la complémentarité des territoires impliqués (plaine, montagne) pour l'alimentation. - Prédation. - Exode rural. 	

I.1 Systèmes « alpins » : transhumance verticale courte, pour des bovins

Les systèmes dits « alpins » sont caractérisés par une transhumance verticale (entre deux points d'altitude différente) de courte distance impliquant des bovins. Historiquement les troupeaux des Alpes sont des troupeaux de vaches laitières inalpées sur des pâturages à une altitude supérieure à celle du siège de l'exploitation. Au niveau de ce dernier se situe un ou des bâtiments mis à profit l'hiver pour l'entretien du troupeau. En 2012, il était fait état d'1,7 millions de bovins estivés dans les Alpes, essentiellement des jeunes bovins et des vaches laitières. Actuellement, notamment en France, les produits laitiers issus de ces systèmes,

souvent associés à une production ancienne et typique d'un terroir, sont pour 50 à 80% d'entre eux sous signe de qualité (Charbonnier et Romagny, 2012). On observe une diminution du pâturage aux plus hautes altitudes par restriction soit de la distance de déplacement soit du nombre d'animaux déplacés par exploitation, les animaux productifs étant gardés aux plus basses altitudes (Bunce et al., 2004 ; Aubron et Nozières-Petit, 2018). Les zones d'hivernage et d'estivage sont éloignées d'au plus 50 km, parcourus en partie à pied et en camion. Les principaux pays concernés sont l'Allemagne (50 000 bovins en Bavière), l'Autriche (près de 300 000 bovins), la France et l'Italie (Bunce et al., 2004). Dans le Tyrol autrichien, l'organisme en charge de l'accueil touristique vante la présence de 33 000 vaches laitières et 77 000 taurillons et génisses en alpages (Tirol Werbung, 2019).

I.2 Systèmes de transhumance courte, pour des ovins

Dans ces systèmes de petite transhumance ovine, les distances parcourues n'excèdent pas 100 km. Ces systèmes sont présents dans beaucoup de régions d'Europe. Je me suis intéressée à la région des Abruzzes en Italie, aux Tyrol autrichien et italien, à la région de Baden-Württemberg en Allemagne ainsi qu'aux Cévennes françaises. Dans ces régions l'élevage pastoral ovin est le modèle traditionnel. Dans les Abruzzes et la région de Baden-Württemberg les déplacements étaient historiquement plus longs, dans le premier cas vers la région des Pouilles et dans le second vers la Bavière. Actuellement, dans les Abruzzes la grande majorité des 400 000 brebis et chèvres appartient à des systèmes de transhumance verticale de courte distance (FAO, 2000). En Allemagne, les systèmes transhumants ne représentent que 20 à 30% du cheptel ovin de la région de Baden-Württemberg. Selon les sources il s'agit de 100 à 130 bergers accompagnant 70 000 à 115 000 ovins pendant l'été. Le périmètre de déplacement varie entre 10 et 50 km (Bunce et al., 2004). Dans les Tyrol, la transhumance est pratiquée par les bergers entre la Lombardie (Italie) et les Alpes autrichiennes. Il s'agit d'un déplacement traditionnel qui commence en Italie dans la Vallée de Schnalstal et la Vallée Passiria en juin. Les animaux sont menés par les cols du Rombo/Timmelsjoch (2 494 m), Hochjoch (2 885 m), et Niederjoch (3 017m) jusqu'aux alpages autrichiens qui leur sont attribués l'été, jusqu'en septembre. Il concerne 3 000 à 4 000 ovins et caprins (Austrian UNESCO Commission, 2019). Etant la seule transhumance inter-pays en Europe et traversant une zone glaciaire, c'est un mouvement d'intérêt culturel et touristique particulier, d'où la volonté de l'Autriche de l'inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO. Enfin dans les Cévennes le nombre d'ovins transhumant était inférieur à 20 000 en 2018. Les animaux étaient divisés en 15 troupeaux provenant des départements français du Gard et de l'Hérault, depuis juin jusqu'à septembre (Brisebarre, 2018).

I.3 Systèmes de grande transhumance, pour des ovins

Les systèmes de grande transhumance ovine sont caractérisés par le déplacement de troupeaux de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'ovins sur des distances supérieures à 100 km (voire bien plus). On prendra pour exemple la grande transhumance française entre la plaine de Crau et les Alpes ainsi que les transhumances directes (des basses altitudes vers les hautes en été) et indirectes ou inverses (des hautes altitudes vers les basses en hiver) entre la vallée de l'Ebre et les Pyrénées, dans la région d'Aragon, en Espagne. En France, 550 000 brebis sont concernées par cette transhumance. 75% d'entre elles, soit 412 500 brebis, la réalisent en

camion. 10 troupeaux effectuent le trajet à pied du Var ou des Alpes maritimes vers les Alpes du Sud en environ 7 jours de marche (Fabre, directeur de la Maison de la transhumance, comm. perso). L'estivage dure environ 100 jours. En Espagne dans la région concernée, en 2005, 77 657 ovins étaient impliqués dans la transhumance inverse et 56 989 dans la transhumance directe, soit au total 16,8% du cheptel ovin espagnol transhumant. Cela représente respectivement 119 et 68 exploitations dont le cheptel moyen est respectivement de 669 et 838 ovins. Ces données sont issues d'un recensement des ovins transhumants dans la vallée de l'Ebre en 2005 (O'Flanagan et al., 2011). Dans les deux pays, les plus petits troupeaux sont rassemblés pour diminuer les coûts liés au transport, principalement effectué en camion, ainsi que les coûts liés à l'estivage. Historiquement ces systèmes concernaient la race Mérinos seulement. L'une des principales raisons de leur déclin à partir du XIX^{ème} siècle est la chute du cours de la laine. Ils ont laissé derrière eux un riche héritage de routes (« cañadas » ou « drailles »), pratiquées pendant les mouvements de transhumance à pied.

La **Figure 1** permet de situer ces trois types de systèmes transhumants à l'échelle européenne.

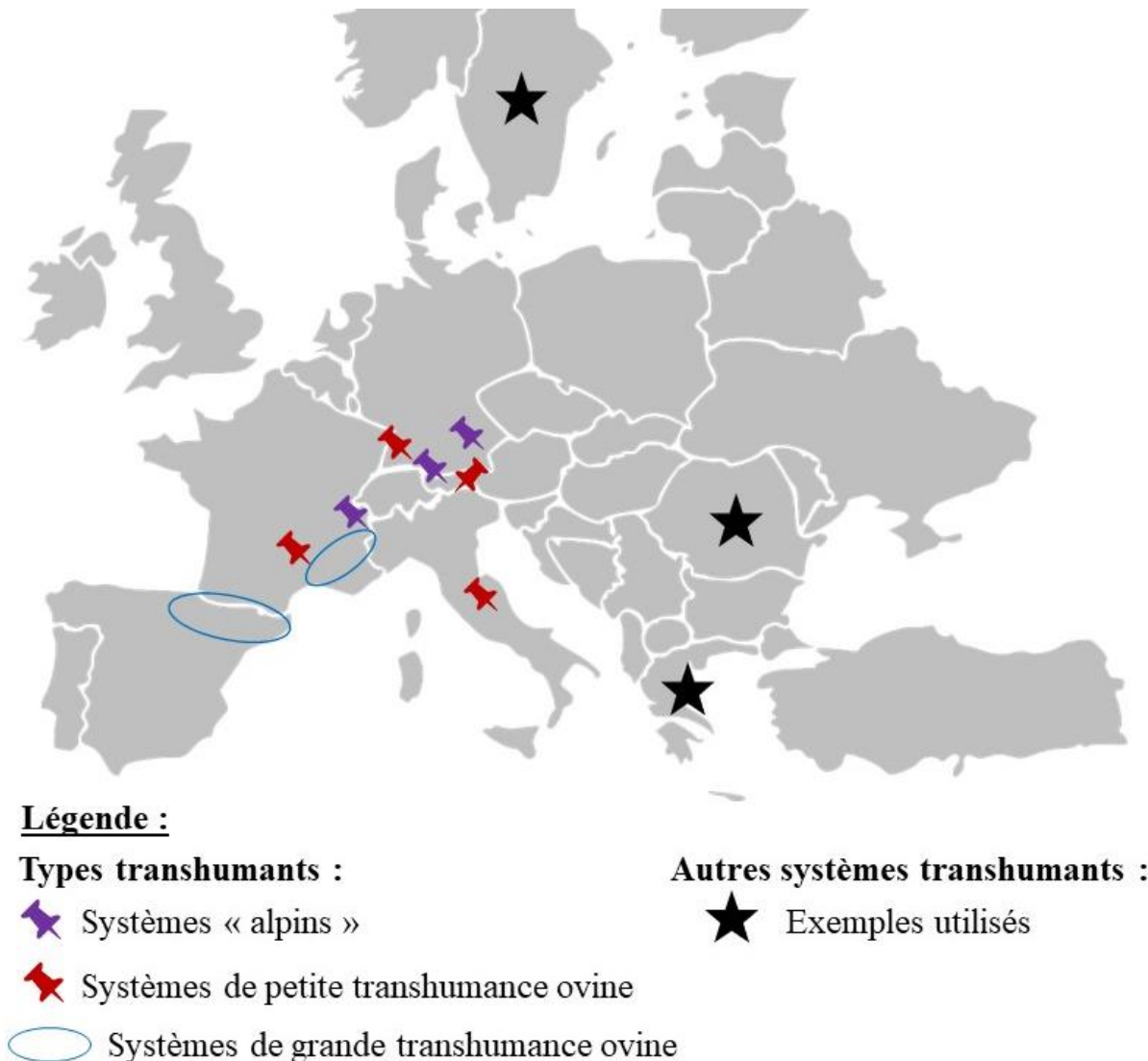


Figure 1: Répartition géographique des trois systèmes de transhumance étudiés

II. LA TRANSHUMANCE, RICHESSE CULTURELLE ET LEVIER SOCIO-ÉCONOMIQUE, MENACÉE PAR DES CHANGEMENTS SOCIÉTAUX

II.1 Enjeux patrimoniaux et culturels associés à la transhumance

De par son importance passée dans l'organisation socio-économique, le façonnage des paysages et de certaines cultures, la transhumance est considérée comme un « héritage culturel » à préserver. Selon les éléments de la candidature déposée à l'UNESCO par l'Autriche, la Grèce et l'Italie, cet héritage culturel serait composé : de l'ensemble des connaissances transmises de générations en générations d'éleveurs transhumants, des liens entre communautés de pasteurs et d'un mode de vie parfois de l'ordre du spirituel. Nombre de praticiens, quand ils sont interrogés sur leur mode vie, affirment le maintenir parce qu'ils l'aiment (Bunce et al., 2004). Les parures des animaux au cours des festivités de la transhumance et le port des habits traditionnels témoignent de cet amour et de la fierté des éleveurs. Historiquement, ces festivités célèbrent la séparation ou les retrouvailles des familles. Actuellement en France, elles servent les intérêts touristiques des territoires concernés par la transhumance. La quantité de résultats issus de la recherche « fête de la transhumance » dans Google permet d'apprécier le nombre d'évènements associés à cette pratique en France. Un site de promotion touristique autrichien fait état de 50 désalpes¹ célébrées dans la seule région du Tyrol (Tirol Werbung, 2019). Une partie des efforts de maintien de la petite transhumance ovine interglaciaire entre l'Autriche et l'Italie, passe par la promotion touristique de l'évènement lié à la traversée du glacier. D'après la candidature déposée à l'UNESCO, les autorités comptent sur les retombées économiques indirectes, liées au tourisme, pour encourager les éleveurs dans leur pratique. Le maintien d'une activité économique liée au tourisme dans les zones rurales permet aussi de maintenir, voire de créer, des emplois et ainsi participer à la lutte contre l'exode rural. Les éleveurs, dans les Cévennes par exemple, s'inquiètent néanmoins du fait que la base des politiques locales soit prioritairement orientée vers le tourisme et non vers le pastoralisme (Dereix et Guitton, 2016).

II.2 Enjeux socio-économiques associés à la transhumance

L'exode rural semble être un fléau dans de nombreuses régions pastorales et une des causes principales, avec la faible valorisation du métier d'éleveur, de la non transmission des exploitations d'élevages transhumants (Charbonnier et Romagny, 2012). L'Espagne, la Grèce et la Suède semblent être particulièrement touchées. Le manque de perspectives professionnelles pour les femmes, notamment, déséquilibre le sex-ratio dans les zones rurales et les rendent de fait moins attrayantes pour les jeunes bergers (O'Flanagan et al., 2011) (Bunce et al., 2004). Le statut de berger souffre aussi d'une image ringardisée, les bergers seraient des hommes âgés, ayant même dépassé l'âge de la retraite, et solitaires. Les conditions d'exercice du métier ont pourtant évolué grâce notamment aux nouvelles technologies. Le téléphone portable permet aux bergers de rester en contact avec leur famille et d'autres bergers de la même zone pendant la période de transhumance (Vidal González, 2018). Une plus grande modernisation des systèmes transhumants, grâce à l'innovation technique et scientifique,

¹ Désalpe signifie descente, à l'automne, des troupeaux depuis les estives ou alpages vers les sièges d'exploitation à une moindre altitude.

pourrait les rendre plus efficaces et rendre la vie des bergers plus confortable (Bunce et al., 2004).

L'exode rural contribue à gonfler les centres urbains dont l'expansion, ainsi que celle des terres arables et de la forêt, déstabilise les déplacements des élevages transhumants. Il en va de même du développement des industries, des infrastructures d'énergies renouvelables et des réseaux de transports. En Espagne, par exemple, ces modifications de l'espace ont entraîné la disparition de la majorité des zones traditionnelles d'hivernage des systèmes de grande transhumance ovine depuis les Pyrénées. Cela a donc participé au déclin de cette pratique dans les régions de Castille, de Catalogne et d'Aragon. Dans cette dernière, le déclin a été moindre, notamment du fait de la plus courte distance entre les zones d'estivage et d'hivernage (Bunce et al., 2004). L'importance actuelle de la transhumance dans cette région est décrite dans la typologie des systèmes transhumants. La mise en culture des terres diminue la surface de pâturage disponible, et les pratiques actuelles d'enfouissement des résidus de culture (chaumes et pailles) directement après la récolte privent les animaux de l'accès à cette ressource alimentaire. Aussi, les paysages sont de plus en plus fragmentés par les réseaux de transport, ce qui bloque physiquement l'avancée des troupeaux et les oblige à s'éloigner des routes traditionnelles de transhumance (Bunce et al., 2004). La probabilité de rencontrer un obstacle au déplacement augmente avec la longueur de ce dernier et la vitesse de changement d'utilisation des terres. La modification du moyen de transport utilisé, c'est-à-dire le passage d'un déplacement à pied à un déplacement motorisé, et de l'éloignement entre le siège des exploitations et les sites saisonniers, sont des adaptations aux changements d'usages de l'espace.

III. LA TRANSHUMANCE, UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES NATURELS ET DE GESTION DES TERRITOIRES

III.1 Enjeux écologiques associés à la transhumance

Les pratiques associées à la transhumance sont reconnues pour leur rôle dans l'aménagement des territoires. Les mosaïques de paysages, entretenant une diversité d'habitats, d'écosystèmes et donc de biodiversité, en sont les témoins actuels. Les milieux ouverts font partie de cette mosaïque et participent à la lutte contre les incendies dans les zones exposées à ce risque. Ces rôles reconnus par la Commission Européenne en 1998, ne le sont pas de l'ensemble de la société et des acteurs de l'écologie (Guitton et al., 2008). Or on observe en Europe un accaparement de la gestion des milieux pastoraux par ces derniers (Parcs nationaux, institutions, etc.), publics comme privés. Cela oblige les éleveurs à adapter de façon permanente leurs pratiques, dont la transhumance, à des transformations des territoires qu'ils ne maîtrisent pas toujours (Ait-Alhayane, 2016). L'importance accordée par les gestionnaires d'espaces naturels aux élevages mobiles conditionne l'accès de ces derniers aux espaces protégés. L'Europe semble illustrer tous les cas extrêmes et intermédiaires entre une exclusion totale de l'élevage transhumant des zones protégées et une présence vivement soutenue. Dans le Jura souabe en Allemagne, le pâturage a été banni de près de 90% de la surface du massif, car jugé par les botanistes comme incompatible avec la présence de certaines espèces d'orchidées. Ces sites protégés se sont transformés en prairies de fauche. Ces prairies d'intérêt écologique élevé, sont souvent classées sites Natura 2000. La rémunération de ces surfaces par des mesures agri-

environnementales s'avère souvent plus rentable que la location aux éleveurs. Le reboisement est financièrement encouragé à un prix attractif en Allemagne. Les opportunités d'une rémunération de leurs terres, via la mise en place de pratiques spécifiques, étant plus rentable que la location aux éleveurs de passage, certains propriétaires retirent l'accès à leurs terres aux éleveurs transhumants. Cela oblige ces derniers à revoir leurs déplacements à la baisse (par exemple en Allemagne : Bunce et al., 2004) ou à modifier le moyen de transport utilisé. A l'inverse le Parc national de Monfragüe en Espagne semble être un bel exemple de collaboration entre les gestionnaires du parc et les éleveurs « mobiles ». Les différents acteurs parlent d'une « compréhension mutuelle » basée sur une communication importante. Ainsi, en 2007 lors de sa création il n'a jamais été question de remettre en cause l'utilisation par les bergers des « cañadas », ou chemins de transhumance, qui le traversent depuis des siècles (Yilmaz et al., 2019). En France, le Parc National des Cévennes (PNC) semble aller plus loin avec le soutien direct de la transhumance par l'entretien des parcours et des infrastructures telles que les chemins, les cabanes et les points d'abreuvement, ainsi que par des subventions aux aménagements pastoraux. Cet appui est nécessaire du fait de l'existence d'une réserve mondiale de biosphère qui souligne « la forte interdépendance sur ce territoire entre le patrimoine naturel, culturel et paysager, et l'homme et ses activités traditionnelles » (Brisebarre, 2018). La réserve a été créée en 1985 et le nombre d'animaux impliqués dans les systèmes de petite transhumance ovine depuis 1960 est passé de 52 500 à moins de 20 000. Cet appui ne semble donc pas suffisant au maintien de l'élevage transhumant sur ce territoire.

III.2 Enjeux politiques associés à la transhumance

La privatisation des terres et leur fragmentation en un grand nombre de propriétés compliquent la négociation d'accords de pâturage entre les éleveurs et les divers propriétaires. Ces accords sont pourtant nécessaires à l'alimentation des troupeaux pendant leurs déplacements et sur le lieu d'estivage ou d'hivernage. En France, la loi Pastorale promulguée en 1972 facilite la création de réseaux d'information prenant la forme d'Associations Foncières Pastorales (AFP) et de Groupements Pastoraux (GP). Les AFP rassemblent les propriétaires d'un même territoire ce qui permet de diviser par près de 100 le nombre d'interlocuteurs pour les éleveurs et la diversité des contrats pouvant les engager auprès des propriétaires terriens. En effet, en 2011, les AFP autorisées comptaient en moyenne 108 propriétaires (Charbonnier et Romagny, 2012). Il semblerait qu'en Italie, l'absence de réseau d'information soit une des motivations principales à la restriction des distances de transhumance. Une des transhumances emblématiques de ce pays s'effectuait entre la région des Abruzzes et celle des Pouilles, prisée pour l'abondance de ses pâturages d'hiver. Il s'agissait donc d'une grande transhumance ovine concernant la majorité du cheptel ovine de ces régions. Au milieu des années 1990s sur les 400 000 ovins et caprins de la région des Abruzzes la plupart appartenaient à des systèmes de transhumance verticale de courte distance (FAO, 2000).

La communication entre les propriétaires de pâturages ou de cultures pâturables et les éleveurs semble faciliter les déplacements. Cela permet en effet aux éleveurs d'avoir de la visibilité sur l'alimentation disponible sur leur trajet de transhumance et à destination. La première conditionne le mode de déplacement : si les pâturages ne sont pas disponibles, le transport en camion ou en train est une façon de s'en affranchir, d'où la fréquence du recours à ces moyens de transport, comme évoqué dans la description de la typologie. Cependant, s'ils

ne sont pas envisageables, le rapprochement de la zone d'hivernage ou d'estivage permet de réduire le risque de ne pas pouvoir alimenter le troupeau sur une trop longue période.

IV. LA TRANSHUMANCE POUR LIMITER LES COÛTS LIÉS A L'ALIMENTATION DES TROUPEAUX ?

IV.1 Un équilibre délicat entre coût de location des terres, coût des intrants et performances zootechniques du troupeau

L'alimentation du troupeau est le moteur de la transhumance. En effet, c'est une pratique visant à assurer l'alimentation du troupeau toute l'année en adaptant ce dernier (localisation, taille, etc.) à la variabilité saisonnière de la pousse de l'herbe. Jusqu'au XIX^{ème} siècle les troupeaux transhumants avaient accès, pour le pâturage, à de plus grandes surfaces de communs qu'actuellement. Cette pratique permettait donc de limiter les coûts liés à l'alimentation du troupeau. De plus, le principal produit issu des systèmes transhumants ovins était la laine. L'alimentation devait donc juste répondre aux besoins d'entretien des animaux. Actuellement, le principal produit est la viande d'agneau, les besoins alimentaires ont donc augmenté.

Alors qu'une partie des communaux a disparu aujourd'hui, la transhumance permet toujours de réaliser des économies d'achat de fourrages et concentrés coûteux. Cet argument explique le maintien de la transhumance, notamment dans la zone méditerranéenne. En effet, l'été la végétation des plaines est desséchée et ne permet pas de nourrir les troupeaux. Elle est donc valorisée par les troupeaux pendant l'hiver et les quartiers d'été se situent en montagne. Il s'agit là du modèle de grande transhumance ovine directe entre la Crau (Fabre, comm. perso) et les Alpes, et entre la vallée de l'Ebre et les Pyrénées centrales. Dans les Pyrénées espagnoles, l'accès au pâturage est gratuit pour les éleveurs dont le siège d'exploitation se situe en montagne et attribué aux enchères pour un prix inférieur à 2€ par brebis pour les éleveurs étrangers. Ceci est due à la surabondance des surfaces par rapport à la demande. Les pâturages d'hiver, dans la vallée de l'Ebre, sont constitués de communs et de surfaces cultivées sur lesquelles les résidus de culture sont laissés. Leur coût de location varie du simple au double par rapport aux pâtures d'estives mais reste bien inférieur aux frais associés à la distribution d'aliments (O'Flanagan et al., 2011). Celle-ci a été estimée à 16,71€ par brebis sur la base d'une alimentation composée de 30 kg de céréales, 20 kg de luzerne et 50 kg de paille en plus d'un éventuel pâturage (Lasanta Martínez et Arnáez, 2009, cité dans O'Flanagan et al., 2011).

Malgré le coût élevé de l'alimentation distribuée, la taille des troupeaux augmentant et la main d'œuvre disponible variant peu, les éleveurs ont tendance à adopter les pratiques d'alimentation moins demandeuses en travail comme la distribution d'aliments, au détriment du pâturage (Aubron et al., 2016). Associé à l'augmentation des cheptels, ovins comme bovins, ce recours aux aliments concentrés a encouragé une intensification de l'usage des terres les plus proches des bergeries et étables. Cela s'observe particulièrement pour les systèmes de courte transhumance impliquant des animaux laitiers (Charbonnier et Romagny, 2012 ; Aubron et Nozières-Petit, 2018). Cette logique d'augmentation de la productivité du travail et d'intensification en intrants par rapport au nombre d'animaux semble expliquer une partie du déclin de la transhumance en Europe.

IV.2 Des coûts spécifiques liés au mode de déplacement des troupeaux

La recherche de surfaces pâturables afin de limiter les coûts liés à l'alimentation passe par l'utilisation de surfaces pouvant être éloignées de plusieurs centaines de kilomètres du siège de l'exploitation. Historiquement les coûts liés au transport des animaux sont bas. En effet, troupeaux et bergers se déplacent à pieds. Les animaux pâturent sur les communs dont l'accès est gratuit et les bergers sont souvent les éleveurs, ce qui limite les coûts de main d'œuvre. Entre la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle et la première moitié du XX^{ème} les déplacements s'effectuaient en train. Actuellement, dans les pays étudiés, hors Roumanie, la majorité se font en camion. Le regroupement des petits troupeaux pour les déplacements de grande ampleur permet de mutualiser, et ainsi réduire, les frais de transport. Ces derniers sont dans la grande majorité des cas plus élevés avec un recours aux camions que les coûts liés à la transhumance à pied (O'Flanagan et al., 2011). Néanmoins, ce moyen de transport présente de nombreux avantages liés notamment à la gestion de la reproduction et à l'organisation des travaux agricoles des exploitations. En effet, les camions permettent de limiter le temps de trajet et d'allouer le temps disponible à d'autres travaux ainsi que de limiter la pénibilité pour des brebis, par exemple, éventuellement gestantes. Aussi, les chemins traditionnels de transhumance à pied et les infrastructures associées (cabanes, points d'eau, etc.) ne sont pas tous entretenus et les éleveurs reçoivent peu de soutien dans certaines zones à forte densité de cultures ou urbaine (Bunce et al., 2004 ; Vidal González, 2018). Ceci peut expliquer que tous les systèmes transhumants étudiés ont recours à un moyen de transport motorisé pour tout ou partie des animaux transhumants, ou tout ou partie du trajet. Ce moyen de transport est encouragé par l'augmentation de la taille des troupeaux qui permet de réaliser des économies d'échelle (O'Flanagan et al., 2011).

V. LES FREINS AU MAINTIEN DE LA TRANSHUMANCE

V.1 La prédation : des coûts économiques, techniques et sociaux

Après l'alimentation du troupeau au pâturage, sa protection est l'une des préoccupations majeures des bergers transhumants. Depuis les années 1990s la recrudescence des attaques de loups, espèce protégée en France par la Convention de Berne, entraîne une augmentation des coûts liés à la protection du troupeau. Et cela bien que les frais engagés par les éleveurs soient en partie indemnisés par l'Etat français. Parmi les mesures indemnisées on trouve le parc de nuit sécurisé pour les ovins. Il a été observé que l'utilisation de ces parcs modifie profondément les pratiques des bergers. A l'échelle de la saison, le circuit de pâturage est limité aux surfaces pouvant être équipées de parcs nocturnes. A l'échelle de la journée, les mouvements sont réduits pour limiter l'éloignement au point de rassemblement pour la nuit. Cette pratique remet donc en cause les souplesses associées à un pâturage extensif en termes de nombre d'animaux par unité de surface, et d'investissements par unité de surface (Garde et al., 2007). En outre, les mesures de protection proposées par le plan loup 2013-2017 peuvent augmenter les coûts annuels des éleveurs de telle sorte que, dans certains cas, la viabilité des exploitations serait menacée (Nozières-Petit et al., 2017). D'après Dereix et Guitton (2016), les troupeaux les moins vulnérables à la prédation dans les Cévennes seraient les transhumants car ils sont de taille importante (plus de 1000 têtes) et gardés en permanence sur des estives ouvertes, donc présentant un risque de prédation moindre. Or selon Catherine de Roincey et al. (2017), plus les

troupeaux sont grands moins les mesures de protection sont efficaces. On considère des troupeaux de 1000 à 1500 ovins transhumants dans les Cévennes, gardés en estive pendant 3 à 4 mois. En incluant les parcs de nuits sécurisés, l'ouverture des zones embroussaillées et l'indemnisation des frais liés à un gardiennage renforcé ainsi qu'à l'achat de patous (chiens de protection), les frais pour la protection des troupeaux s'élèveraient à 10 550€ par an dont 2 110€ seraient à charge des éleveurs (Dereix et Guitton, 2016). Ces coûts financiers ne prennent pas en compte les coûts psychologiques que représentent les attaques de loups pour les éleveurs. Dans les Cévennes par exemple, les bergers sont souvent des éleveurs qui gardent leur troupeau et ceux d'autres éleveurs pour la saison estivale. De manière à ne pas engager leur responsabilité dans la perte des animaux de leurs pairs, ils pourraient être amenés à refuser des animaux. Cela interroge sur l'avenir de l'élevage transhumant dans les régions prédatées. Selon certains auteurs, la prédation en France pourrait bien participer au repli partiel ou intégral des troupeaux en bergerie (Nozières-Petit et al., 2017 ; Brisebarre, 2018).

La main d'œuvre fait partie des postes de dépense qui augmentent avec la prédation. Or de manière générale, les coûts liés au salariat croissent en Europe. Cela va de pair avec l'augmentation du niveau de vie des sociétés et des exigences des salariées vis-à-vis de la rémunération des congés notamment. La Roumanie est le pays d'Europe dans lequel les conditions de vie des bergers sont les plus précaires. Les logements et équipements à leur disposition sont vétustes. De plus ils souffrent de l'anxiété liée à leur situation illégale. En effet, la plupart des déplacements se font à pied, faute de moyens, et les animaux pâturent sur des propriétés privées ou publiques de manière illégale. De ce fait, les agressions à leur égard sont nombreuses. Les salaires n'étant pas en adéquation avec les conditions d'exercice, les éleveurs transhumants roumains rencontrent des difficultés à recruter des bergers (Bunce et al., 2004). Ces bergers sont d'autant moins nombreux qu'ils ont la perspective d'obtenir une meilleure rémunération dans d'autres pays d'Europe, l'Italie notamment. Les bergers roumains n'étant pas déclarés par les éleveurs transhumants italiens, cela permet à ces derniers de réaliser des économies et de maintenir leur activité (Lebaudy et Fossati, 2018). Cette faible attractivité du métier de berger en Roumanie a participé, entre 2005 et 2011, à la réduction de 30% des bergeries, de 15% du cheptel et de la densité animale dans les Carpates (Charbonnier et Romagny, 2012), région dans laquelle le modèle d'élevage traditionnel est le système de grande transhumance ovine.

V.2 Les politiques européennes : soutiens ou difficultés supplémentaires ?

Un certain nombre de lois aux échelles européenne et nationales encadrent le pastoralisme et donc indirectement la transhumance. La Politique Agricole Commune (PAC) a pour but de compenser l'écart entre les coûts de production en augmentation et les prix sur les marchés agricoles en régression. Elle participe donc largement au maintien de l'élevage dans les pays européens. Les élevages transhumants font partie des systèmes d'élevage les plus dépendants des subventions, notamment européennes (De Rancourt et al., 2006). Dans les Pyrénées centrales, par exemple, il est estimé qu'en moyenne plus de 30% du revenu annuel des éleveurs transhumants viendraient des subventions de la PAC (O'Flanagan et al., 2011). Les aides du premier pilier concernent tous les systèmes d'élevage européens. Néanmoins, par la nature des surfaces souvent valorisées par les élevages transhumants, ils peuvent bénéficier d'aides supplémentaires. Les surfaces d'altitude ou de handicap naturel spécifique, par exemple, bénéficient de l'Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels. Deux Mesures

Agroenvironnementales et Climatiques concernent les activités de montagne et pastorales (Kerven et Behnke, 2011). Il existe aussi une prime de berger pouvant bénéficier aux éleveurs transhumants. Cependant, la répartition des aides de la PAC est inégale entre pays et entre systèmes de production au sein d'un même pays, ce qui favorise plus ou moins l'élevage pastoral. La Roumanie fait partie des pays dont la part du revenu des agriculteurs constituée par les aides de la PAC est la plus faible.

Les normes d'hygiène imposées par l'Union Européenne pour les infrastructures d'élevage et de transformation des produits animaux peuvent être un frein à l'activité d'élevage transhumant. Ceci semble être le cas, par exemple, en Roumanie et en Grèce, où de nombreuses exploitations traditionnelles ne peuvent investir pour répondre à ces normes, et donc des systèmes d'élevage plus intensifs sont privilégiés (Lagas et Rangos, 2017). En parallèle, ces pays importent une part grandissante de produits d'autres pays européens, ce qui freine la commercialisation des produits locaux. L'élevage transhumant est donc menacé par la restriction des débouchés et par l'impossibilité d'investir dans les infrastructures nécessaires à l'exportation (Bunce et al., 2004). L'intégration au marché commun peut ainsi s'avérer contraignante pour les élevages transhumants.

Aux échelles nationales, les politiques impactant l'élevage transhumant sont souvent liées au secteur de l'écologie. En Espagne, la volonté de l'Etat de protéger les 11 792 km de drailles pour leur rôle écologique s'est traduit par l'Act 3/1995. Cette loi donne la priorité aux troupeaux pour l'utilisation de ces espaces de manière à les préserver. Cependant, il revient aux communautés autonomes de réguler les usages de ces chemins et dans la majorité des cas, ce sont les activités de tourisme et de loisir qui sont favorisées (Bunce et al., 2004). L'accessibilité de ces routes devrait pourtant participer au maintien de l'élevage transhumant, en réduisant les coûts liés au transport des animaux. Une régulation spécifique des droits d'usage des terres, héritée de la Mesta, stipule que les propriétaires d'une résidence et de terres dans un village de montagne ont le droit de pâturage sur les terres communales, de façon gratuite. C'est ce qui a permis à la grande transhumance ovine directe entre la vallée de l'Ebre et les Pyrénées de se revitaliser depuis les années 1980s (O'Flanagan et al., 2011). Dans des pays où les droits d'usage sont conflictuels, comme en Suède (Charbonnier et Romagny, 2012) et en Roumanie (Bunce et al., 2004), on retrouve une moindre régulation par l'Etat qui engendre des difficultés pour les éleveurs transhumants. En effet, les coûts personnels liés à la nécessité de négocier avec chaque communauté et chaque propriétaire de surfaces pouvant être pâturées, appelés coûts de transaction, peuvent être diminués par l'intervention de l'Etat par l'intermédiaire d'une institution ou de régulation (FAO, 2000). Il est cependant reproché aux Etat français et suédois de mener de front des politiques écologiques à objectifs contradictoires. C'est le cas notamment des politiques ciblant la protection des loups et de celles encourageant le pastoralisme, comme la PAC (Charbonnier et Romagny, 2012) (Brisebarre, 2018). L'élevage transhumant ne concerne plus que 300 éleveurs pastoraux en Suède et l'Association suédoise de transhumance et pastoralisme, dénonce les antagonismes entre valorisation de l'élevage traditionnel (mobile) et protection de la faune sauvage en voie d'extinction. Elle insiste notamment sur le fait que les espèces d'élevages impliquées dans ces systèmes mobiles sont elles aussi menacées de disparition. (Charbonnier et Romagny, 2012).

Le déclin de la transhumance prouve que malgré des efforts de valorisation, les législations échouent à protéger de manière globale cette pratique. Seules certaines localités bénéficiant d'avantages spécifiques voient le nombre d'animaux transhumants augmenter,

comme les Pyrénées centrales (O’Flanagan et al., 2011). La faible représentation des éleveurs, et encore plus des éleveurs transhumants, dans les instances de pouvoir politique ainsi que la fragmentation sectorielle et territoriale de ces dernières, concourent à dissimuler aux yeux des éleveurs les changements de leur environnement et aussi, mais surtout, ses perspectives d’évolution. Les éleveurs rencontrent donc des difficultés à questionner leurs systèmes et à les faire évoluer. Or cette adaptation est au cœur du maintien des élevages mobiles (Ait-Alhayane, 2016). Les éleveurs transhumants remettent largement en cause cet éloignement de la prise de décisions qui les concernent. Ils s’organisent donc de plus en plus en groupes de producteurs, dans différents pays comme la Grèce (Laga et Rangos, 2017) et la France, afin de développer des certifications de leurs produits. En France, par exemple, la Maison de la Transhumance a récemment créé une marque de vêtements techniques en laine des Mérinos d’Arles participant à la grande transhumance depuis la plaine de Crau (Fabre, comm. perso.). Le but de ces initiatives est notamment de pallier aux difficultés rencontrées par les éleveurs dans la communication et la valorisation de leurs produits.

CONCLUSIONS - PERSPECTIVES

Ce travail a montré la diversité des enjeux écologiques associés à la transhumance : entretien d’une biodiversité sauvage et domestique variée et ancrée dans des milieux d’intérêts écologiques, dont témoignent les politiques de préservation de ces derniers, qui encouragent le pastoralisme et la transhumance. Il a aussi souligné l’importance socio-économique de cette activité pour les territoires impliqués, en tant qu’activité créatrice de revenu et participant à l’attractivité touristique par la valorisation de la pratique même ou des espaces qu’elle entretient. Au-delà des espaces à préserver, on retrouve aussi un patrimoine culturel riche, composé de connaissances spécifiques, d’infrastructures (cabanes, chemins) traditionnelles et de relations communautaires privilégiées. Néanmoins, il semblerait que ces enjeux ne constituent pas la motivation principale au maintien des trois systèmes de transhumances considérés. Les principaux facteurs influençant la dynamique des déplacements sont la nature de l’alimentation des animaux, le tissu socio-culturel et la structuration politico-économique de l’élevage entourant les exploitations. Ce sont en fait les implications économiques et techniques de ces facteurs qui conditionnent les modalités et l’évolution des transhumances européennes actuelles. C’est pourquoi le soutien extérieur de la société, pour faciliter les déplacements notamment, et de l’Etat pour pallier aux difficultés économiques des éleveurs, dans le contexte actuel décrit précédemment, semblent devoir être renforcés pour permettre aux systèmes transhumants de se transmettre et de prospérer. Certains auteurs, force de proposition, envisagent une nouvelle configuration de la PAC avec un allègement administratif (Bunce et al., 2004 ; Brisebarre, 2018) associée à une modernisation des outils pour l’élevage pastoral comme moyen d’encourager la durabilité de la transhumance en Europe. Celle-ci sera primordiale pour la pérennité du classement UNESCO. Une étude pays par pays des formes de transhumances permettrait de mieux cerner leur diversité et la spécificité des enjeux qui leurs sont liés. Enfin, cela mettrait en valeur les cas particuliers d’évolution positive de la pratique, encore peu documentés.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement Messieurs E. Yilmaz et P. Fabre pour les échanges qu'ils m'ont accordés. Ils ont contribué à éclaircir ma compréhension des mouvements en région méditerranéenne et à orienter mes recherches.

Je remercie aussi Madame M. Jouven pour sa disponibilité et ses conseils avisés.

BIBLIOGRAPHIE

- Ait-Alhayane K., 2016. La résilience des écosystèmes et des élevages pastoraux. In : Pastoralisme(s). Sahel, Maghreb et Europe du sud. L'Harmattan, 215 p.
- Aubron C., Noël L., Lasseur J., 2016. Labor as a driver of changes in herd feeding patterns: evidence from a diachronic approach in Mediterranean France and lessons for agroecology. *Ecological Economics*, Volume 127, July 2016, pp 68-79. Disponible sur : <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2016.02.013> [consulté le 3 décembre 2019].
- Aubron C. et Nozières-Petit M.-O., 2018. Dynamiques laitières en Haute-Savoie. L'AOP Reblochon au service du développement du territoire ? Rapport d'une étude conduite avec des étudiants de la formation Systèmes d'élevage de Montpellier SupAgro, 40 p.
- Austrian UNESCO Commission, 2019. Disponible sur : <https://www.unesco.at/kultur/immaterielles-kulturerbe/oesterreichisches-verzeichnis/detail/article/transhumanz-schafwandertriebe-in-den-etztaler-alpen/> [consulté en novembre 2019].
- Blench R., 2001. "You can't go home" Pastoralism in the new millennium. ODI publication, p 12.
- Brisebarre A.-M., 2018. Bergers des Cévennes. In : Où pâturer ? Cardère, pp 5-19.
- Bunce R.G.H., Pérez-Soba M., Jongman R.H.G, Gómez Sal A., Herzog F. and Austad I. (Eds.), 2004. Transhumance and biodiversity in European mountains, Report of the EU-FP5 project TRANSHUMOUNT (EVK2-CT-2002-80017). IALE publication series nr 1, 321 p.
- Charbonnier Q. et Romagny T. (eds), 2012. Pastoralismes d'Europe. Rendez-vous avec la modernité ! Pastum hors-série. Actes de la rencontre éponyme du 1^{er} mars 2012, Paris. Association Française de Pastoralisme, Assemblée permanente des chambres d'Agriculture et Cardère éditeur. 176 p.
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Quatorzième session, Bogotá, Colombie, 9 au 14 décembre 2019. Dossier de candidature n° 01470 pour inscription en 2019 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Disponible sur : https://ich.unesco.org/fr/dossiers-2019-en-cours-00989?select_country=00017&select_type=all [consulté en octobre 2019].
- De Rancourt M., Fois N., Lavín, Tchakérian E., Vallerand F., 2006. Mediterranean sheep and goats production: an uncertain future. *Small Ruminant Research*, n°62, pp 167-179.
- Dereix C., Guitton J.-L., 2016. Pérennisation des pratiques agropastorales extensives sur le territoire UNESCO des Causses et des Cévennes. Rapport n° 15 103 du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux, 98 p.
- De Roince C., Moulherat S., Cornuau J., 2017. Évaluation de l'efficacité des mesures de protection des troupeaux contre le loup. *Notes d'Etudes Socio-Economiques* n° 42, novembre 2017, pp 39-58.

FAO (2000), Herders and common property in evolution: an example from central Italy. In : Réforme agraire - colonisation et coopératives agricoles. P. Groppo, Editorial Group FAO. Disponible sur : http://www.fao.org/3/x7069t/x7069t00.htm#P-1_0 [consulté en octobre 2019].

Garde L., Bataille J.F., Dimanche M., Dume A., Lapeyronie P., Lasseur J., Silhol A., 2007. Protection des troupeaux et gestion pastorale : un compromis souvent difficile pour les exploitations ovines allaitantes des montagnes méditerranéennes françaises. *Rencontres Recherche Ruminants*, 2007, pp 169 -172.

Guillon M., Levret C., Delefortrie R., 2008. Les défis du pastoralisme : échanges d'expériences innovantes pour un développement durable d'avenir en montagne. *EUROMONTANA*, p 13.

Kerven C., Behnke R., 2011. Policies and practices of pastoralism in Europe; *Pastoralism: Research, Policy and Practice* 1:8, 5 p.

Laga V., Rangos A., 2017. National inventory of the intangible cultural heritage of Greece: Transhumant Livestock Farming. 22 p. Disponible sur : http://ayla.culture.gr/en/i_metakinoumeni_ktinotrofia/ [consulté le 2 décembre 2019].

Lebaudy G., Fossati L., 2018. Un métier sans frontières. In : *Où pâturer ? Cardère*, pp 51-65.

Nozières-Petit M-O., Weller J., Garde L., Meuret M., Moulin C-H., 2017. L'adoption des moyens de protection des troupeaux sur le territoire des Grands Causses permettrait-elle aux systèmes d'élevage ovins de rester viables face à l'arrivée des loups ? Rapport Inra UMR Selmé Montpellier, Montpellier SupAgro, CERPAM Manosque, 144 p.

O'Flanagan P., Lasanta Martínez T., Paz Errea Abad M., 2011. Restoration of sheep transhumance in the ebro valley, Aragon, Spain. Report of the project procesos y balances de sedimentos a diferentes escalas espaciales en ambientes mediterraneos: efectos de las fluctuaciones climaticas y de los cambios de uso del suelo (CGL2006-11619/HID), and analisis de escenarios de riesgo a escala nacional y global (CGL2008-01083/CLI). *The Geographical Review* 101 (4): pp. 556 -575.

Poux X., Pointereau P., 2014. L'agriculture à "haute valeur naturelle" en France métropolitaine. Un indicateur pour le suivi de la biodiversité et l'évaluation de la politique de développement rural. Rapport d'étude au Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt. ASca, SOLAGRO.

Tirol Werbung, 2019. <https://fr.tyrol.com/loisirs/culture/traditions/transhumance> [consulté le 2 décembre 2019].

Vidal González P., 2018. Berger transhumant = connecté. In : *Où pâturer ? Cardère*, pp 21-33.

Yilmaz E., Zogib L., Urivelarrea P., Demirbaş Çağlayan S., 2019. Mobile pastoralism and protected areas: conflict, collaboration and connectivity. In: *PARKS. The International Journal of Protected Areas and Conservation*, Volume 25.1, Gland, Switzerland: IUCN, pp 7-24.